



## RELANCE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° OBR/02/F/2024-2025 POUR LA FOURNITURE DES TENTES ET CHAISES EN PLASTIQUE A L'OBR

**Date de publication : 17/01/2025**

**Date d'ouverture des offres : 06/02/2025**

### **1. Objet.**

L'Office Burundais des Recettes (OBR) relance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour « **la fourniture des tentes et chaises en plastique à l'OBR** »

### **2. Financement.**

Le marché est financé sur le budget Général de l'Etat, exercice 2024-2025.

### **3. Allotissement**

Le marché est constitué de deux lots :

- Lot 1 : Fourniture de 3 tentes
- Lot 2 : Fourniture de 150 chaises en plastique

### **4. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30 min à 12 h00, et de 14h à 17h00, heure locale, au **Commissariat des Services Généraux de l'OBR, Immeuble VIRAGO, 3<sup>ème</sup> étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/ 22282216**. Il pourra être obtenu physiquement au Service en charge des Approvisionnements à l'OBR, sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000 FBU) non remboursables au compte N°**CC10003** (Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la BRB

### **5. Dépôt et Ouverture des Offres.**

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **06/02/2025 à 9h30'**. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas considérée lors de l'ouverture des offres. L'ouverture des offres aura lieu le même jour **à 10h 00'**.

### **6. Garantie de soumission.**

Le soumissionnaire devra présenter une garantie de soumission de 300 000BIF pour chaque lot

### **7. Validité des offres**

Les offres demeureront valables pendant une période de quatre vingt-dix(90) jours, comptés à partir de la date limite de remise des offres.

Fait à Bujumbura, le ..../..../2025

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE  
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

**Cyrille NKANUYE**